



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2023 une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
15 janvier 2024	20h	8 juillet 2024	20h
12 février 2024	20h	12 août 2024	20h
11 mars 2024	20h	9 septembre 2024	20h
8 avril 2024	20h	7 octobre 2024	20h
6 mai 2024	20h	4 novembre 2024	20h
3 juin 2024	20h	2 décembre 2024	20h

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Notre-Dame-de-Ham ce 6 décembre 2023

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière